



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
 MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 67
 No.:



DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
 RELEASE: LE 7 JUILLET 1978

PROCÈS DE DISSIDENTS SOVIÉTIQUES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a déclaré aujourd'hui que le gouvernement du Canada est profondément déçu et préoccupé de ce que l'Union soviétique ait choisi de décliner l'offre d'asile faite à Anatole Shcharansky et d'engager le procès de ce dernier. Les accusations de trahison portées contre M. Shcharansky en raison de ses tentatives d'émigration en Israël et de surveillance de l'application de l'Acte final d'Helsinki en URSS ne peuvent qu'entraîner de graves conséquences pour la détente. Ce procès est tout à fait contraire à l'esprit de l'Acte final, par lequel tous les signataires se sont engagés à respecter les droits de la personne et les libertés fondamentales.

Il met aussi en question l'engagement de l'URSS vis-à-vis de l'Acte final et du processus de détente qui s'y rattache.

Les relations canado-soviétiques en souffriront inévitablement elles aussi, étant donné la présence au Canada d'un certain nombre de parents de M. Shcharansky et la sympathie d'un grand nombre de Canadiens à son égard.

A un moment où nous devrions travailler à bâtir la confiance et à éliminer les facteurs de tension, les procès répétés de citoyens soviétiques coupables uniquement de défendre leurs droits les plus fondamentaux ne peuvent que faire le plus grand tort parce qu'ils engendrent la méfiance.

Le Canada est également consterné d'apprendre qu'Alexandre Ginzbourg sera lui aussi traduit devant les tribunaux le lundi 10 juillet.